

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°34/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Jean-Pierre **DEBRAY** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Excusés : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : SOPCC BASKET – SOLDE SUBVENTION ANNUELLE 2021.

Exposé du Maire

Par délibération du 22 octobre 2020, le Conseil décidait à l'unanimité d'attribuer une avance de 25 000 € sur la subvention annuelle 2021 au SOPCC Basket.

Une deuxième avance a ensuite été votée par le Conseil lors de sa séance du 25 février 2021 pour un montant de 25.000 € également.

Devant les difficultés du club à maintenir sa trésorerie à flots, je vous propose de voter dès à présent la subvention au titre de l'année 2021 et ce, à hauteur de 70.000 €.

Le solde à verser sera de 20 000 € compte tenu des acomptes déjà versés.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ D'attribuer au SOPCC Basket une subvention de 70 000 € au titre de l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 09 avril 2021
Le Maire,

